

# LA SIDRA DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
VAYAKHEL-PEKOUDEÏ  
Parchat Ha'hodech  
SAMEDI 17 MARS 2007  
27 ADAR 5767

40<sup>e</sup> année

25

## EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

### Sur le chemin de la liberté

La liberté est une notion indissociable du peuple juif. A peine venons-nous de célébrer Pourim et la délivrance qu'il commémore que nous nous dirigeons vers Pessa'h et la libération qu'il incarne. Certes, de même que le Pourim historique, celui que nous avons vécu cette année, s'est déroulé en exil, dans cette situation paradoxale que connaît le peuple juif depuis près de 2000 ans. Pourtant, il existe plusieurs manières de vivre l'exil. Ce dernier peut être le lieu de tous les regrets, de toutes les nostalgies, un espace d'amertume et de frustration et finalement d'asservissement intellectuel et moral à défaut d'être physique. Mais il peut être aussi un temps d'attente et d'espoir, une dynamique de changement du monde, une période d'action et de préparation à la venue de Machia'h et finalement de liberté et d'aboutissement.

Il existe des hommes et des peuples qui, devant l'ampleur de la tâche, la presque démesure du projet, choisissent cette forme plus subtile de l'exil qu'est l'oubli de soi. Ce choix-là peut être plus facile à

vivre, il n'en est pas moins celui de la servitude par renoncement devant le diktat des puissants. Le peuple juif sait prendre un chemin différent. Il sait que, au travers des péripéties de l'histoire, l'âme est éternellement libre et que rien ne saurait retenir son envol. Il sait aussi que, de célébration en célébration, c'est de liberté en liberté qu'il passe et qu'en approfondissant cette découverte, c'est lui-même qu'il révèle.

Ainsi vont le sort et la vision des hommes. On ne peut être libre qu'en le désirant de toutes ses forces. Se libérant ainsi, on libère les autres. D'une certaine manière, tout est affaire de choix. Tout repose sur cette décision fondamentale. Alors que l'éclat de Pourim retentit encore à nos oreilles et que, peu à peu, naît à l'horizon la grande lumière de Pessa'h, c'est une idée qui prend tout son relief. Le chemin à prendre paraît difficile ? La liberté est au prix de cet effort. Peut-être même est-ce le signe inmanquable de la justesse du choix. Décidément, la liberté est chaque jour à conquérir jusqu'en ce temps ultime où elle régnera partout sans partage par la venue de Machia'h.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Vayakhel : Le travail passif

L'un des grands paradoxes d'une vie de foi concerne la nécessité de travailler pour gagner sa vie. Si D.ieu est la source de toutes les bénédictions, pourquoi se fatiguer pour avoir une subsistance ? Et si nous travaillons, comment pouvons-nous éviter de penser que c'est notre travail seul qui produit des résultats matériels ? Il semble que nous soyons déchirés entre une passivité absolue et le déni de l'implication de D.ieu dans le monde. C'est la raison pour laquelle le croyant s'engage dans ce que l'on peut appeler un «travail passif». Dans les versets qui ouvrent Vayakhel, Moché ordonne au peuple d'Israël :

«Six jours le travail sera fait ; mais le septième jour il y aura pour vous un jour saint, un Chabbat des Chabbat pour D.ieu...»

Il n'est pas dit : «Six jours vous travaillerez» mais «six jours le travail sera fait». Cette forme passive suggère que, même pendant les six jours de la semaine, quand le Juif peut et doit travailler, il doit s'occuper et non se préoccuper de ses entreprises matérielles.

C'est ainsi que la 'Hassidout interprète le verset (Psaumes 128:2), «si tu consommes le travail de tes mains, tu seras heureux et ce sera bien pour toi». Ce qu'implique ici le Roi David, nous disent les Maîtres 'hassidiques, c'est que le travail dans lequel s'engage l'individu dans sa quête d'une subsistance (pour que «tu consommes») ne doit être accompli que «de tes mains», une activité déployée par l'extérieur de l'homme et non une implication intérieure. Ses «mains» et ses «pieds» doivent le servir dans ses entreprises matérielles alors que ses pensées et ses sentiments restent attachés aux choses divines. Il s'agit du même concept que l'on retrouve dans le verset «six jours le travail sera fait». L'on ne fait pas son travail ; il est fait, comme par lui-même.

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAYAKHEL-PEKOUDEÏ

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 37 • Sortie 19h 45

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	18.17	Bordeaux	18.50	Grenoble	18.25
Lyon	18.28	Toulouse	18.42	Montpellier	18.30
Marseille	18.27	Nice	18.19	Lille	18.35
		Nancy/Metz	18.23		

à partir du dimanche 11 mars 2007

Heure limite du Chema : 10h06 Pose des Téfilines : 6h12  
Molad : la nuit du 29 Adar (lundi 19 mars) à 00h, 1 minute et 12 Halakim  
Roch 'Hodech Nissan : Mardi 20 mars 2007



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

Le cœur et l'esprit sont ailleurs et ce ne sont que les facultés pratiques de la personne qui se trouvent engagées dans le travail.

Les Juifs travaillent non pour «gagner leur vie» mais pour façonner «un réceptacle» qui leur permettra de recevoir les bénédictions divines. C'est là le sens du verset de la Torah «Et l'Éternel te bénira dans tout ce que tu feras». L'homme n'est pas sustenté par ses propres efforts mais par la bénédiction de D.ieu. D.ieu désire toutefois que Sa bénédiction se réalise par «tout ce que tu fais». Le travail de l'homme lui apporte un conduit naturel pour la bénédiction divine de la subsistance et il doit sans cesse se rappeler que ce n'est rien de plus qu'un canal. Par ses mains, il le prépare, mais son esprit et son cœur doivent rester concentrés sur la source de la bénédiction.

La 'Hassidout va encore plus loin. En fait, l'homme ne devrait pas du tout avoir l'autorisation de travailler. Car de D.ieu, il est dit : «Je remplis les cieux et la terre» et «La terre entière est remplie de Sa gloire». La réponse adéquate à l'omniprésence de D.ieu devrait être une passivité absolue. Agir autrement nous rendrait coupables de ce que le Talmud appelle «faire des gestes devant le roi». Si un homme se tenant devant le roi fait n'importe quoi d'autre que de lui vouer toute son attention, il risque sa vie. Ainsi ce n'est que parce que la Torah elle-même le permet, voire le commande, que le travail est permis et désirable.

Mais aller au-delà de l'implication recommandée par la Torah, au-delà du simple fait de faire un «réceptacle» serait en premier lieu montrer un manque de foi dans l'origine divine de la subsistance. D'autre part, cela reviendrait à «faire des gestes devant le roi», un acte de rébellion devant D.ieu.

### Le double Chabbat

Cela explique l'expression *Chabbat Chabbaton*, «un Chabbat des Chabbat», utilisée par Moché dans les versets cités plus haut. Chabbat n'est pas un jour de repos qui suit six jours de labeur intense. Mais plutôt c'est le «Chabbat des Chabbat», un Chabbat qui suit six jours qui sont en quelque sorte eux-mêmes un Chabbat, des jours de travail passif au cours desquels le travail n'engage que les aptitudes extérieures alors que l'essence de la personne se trouve impliquée dans des lieux plus élevés.

En fait, un véritable jour de repos ne peut être que celui qui suit une telle semaine. A propos du verset «six jours vous travaillerez et ferez tout votre travail», nos Sages expliquent : «le Chabbat, l'homme doit se considérer comme si tout son travail est achevé». C'est là le véritable repos, le

repos dans lequel on est complètement libéré de toutes les préoccupations hebdomadaires. Si, néanmoins, durant les six jours, la personne a été préoccupée par des considérations matérielles, le septième jour la trouvera envahie par l'anxiété. Même si son corps cesse de travailler, son esprit, lui, ne trouvera pas de repos. Par contre, si elle a accordé à son travail la place qui lui revient, durant la semaine, la lumière du Chabbat l'illuminera et ce sera alors un *Chabbat Chabbaton*, un double Chabbat, car alors, Chabbat imprénera toute sa semaine et quand le jour de Chabbat arrivera, il atteindra une double sainteté.

### Le jour après Yom Kippour

Cela explique également le contexte dans lequel Moché prononça ces paroles devant toute l'assemblée d'Israël.

Nous Sages expliquent la manière dont la construction du Michkan (le Tabernacle) apporta le pardon et rectifia le péché du Veau d'Or. Apparemment, le Michkan et le Veau d'or avaient un point commun : ils représentaient la consécration de la matière et tout particulièrement de l'or. Cependant, le Michkan était, en réalité, l'opposé même du Veau. Le Veau d'Or représentait la déification de la matière alors que le Michkan était la subjugation de la matière pour servir le Divin. Ainsi, le jour qui suivit le premier Yom Kippour, tout de suite après que D.ieu eut pardonné le péché d'Israël (du Veau d'or), Moché transmit au peuple l'instruction de Lui construire «une résidence» parmi eux. Et ce même jour, le peuple donna son or, son argent et son cuivre pour la construction du Michkan.

Néanmoins, en premier lieu, Moché rassembla le peuple et lui commanda au nom de D.ieu : «Six jours le travail sera fait ; mais le septième jour sera pour vous un jour saint, un Chabbat des Chabbat pour D.ieu...». Cela implique que, tout comme le Michkan, ce commandement est une réfutation de la faute d'idolâtrie et qu'il en apporte le pardon.

Maïmonide retrace les origines de l'idolâtrie dans le fait que la providence divine se trouve canalisée dans les forces et les objets de la nature. Les idolâtres des origines reconnaissaient que le soleil, la lune et les étoiles tiraient leurs forces, pour nourrir la terre, de D.ieu. Cependant, ils leur attribuaient un statut divin. Leur erreur consistait à prendre ces intermédiaires pour des objets d'adoration alors qu'ils n'étaient rien d'autre que des instruments pour D.ieu, tout comme «une hache entre les mains du bûcheron».

Dans un certain sens, la préoccupation excessive investie dans le travail et le monde matériel est également une forme d'idolâtrie. Car cela aussi implique

## Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### Dimanche 11 mars - 21 Adar

**Mitsva positive n° 104** : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

### Lundi 12 mars - 22 Adar

**Mitsva positive n° 104** : Il s'agit du commandement concernant un homme atteint de flux. Ce commandement comprend toutes les lois relatives aux symptômes d'un homme atteint de flux et de quelle manière il rend les autres impurs.

**Mitsva positive n° 96** : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

### Mardi 13 mars - 23 Adar

**Mitsva positive n° 96** : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné au sujet de l'impureté transmise par le cadavre des animaux.

### Mercredi 14 mars - 24 Adar

**Mitsva positive n° 97** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté des huit espèces de reptiles.

### Jeudi 15 mars - 25 Adar

**Même étude que le 24 Adar**

### Vendredi 16 mars - 26 Adar

**Mitsva positive n° 105** : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne l'impureté de la matière séminale.

### Samedi 17 mars - 27 Adar

**Même étude que le 26 Adar**

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 5.000 ex

ISSN 1762 - 5440

l'erreur d'attacher de la signification à ce qui ne fait rien de plus que de créer un canal naturel pour les bénédictions de D.ieu.

Six jours de travail passif, dans le sens d'un détachement moral et intellectuel et la prise de conscience que le travail humain est un instrument de D.ieu culminant dans un «Chabbat des Chabbat», plein d'inspiration et centré sur la véritable source de nos bénédictions, apportent la véritable bénédiction.

Alors que je poursuivais des études de droit à l'Université de Tachkent, je dus passer un stage sur la répression de la délinquance juvénile. Pour cela, on m'envoya d'abord en Ukraine. Bien entendu, je m'empressai de rechercher la communauté juive ; alors que j'errai dans les rues en regardant les passants, j'arrivai devant une usine. Je remarquai immédiatement un des ouvriers coiffé d'une casquette ouzbek. Je le regardai et il me regarda; nous avons commencé à parler ensemble et, comme je l'avais supposé, il était juif, pratiquant de surcroît : il s'appelait Avraham Skavlov.

Bien vite, il m'emmena vers l'endroit où se tenait un «Minyane» (office) clandestin, auquel je me joignis aussi souvent que possible, en particulier le Chabbat et les jours de fête.

A la fin de mon stage, nous nous séparâmes avec émotion et je l'invitai à venir me voir si jamais il se rendait à Tachkent.

Effectivement, deux ans plus tard, il vint dans ma ville et, grâce à des Juifs rencontrés dans la rue, il trouva mon adresse. J'étais très content de le recevoir et, bien entendu, je lui proposai de rester chez moi tout le temps qu'il se trouverait à Tachkent.

Il me signala alors qu'il avait des parents éloignés dans la ville : «Si je les informe que je dois habiter un certain temps à Tachkent, ils voudront m'inviter et seraient vexés que je préfère habiter chez toi car tu manges cachère. Je n'irai les voir que le dernier jour avant de quitter la ville, je prétendrai n'être à Tachkent que de passage pour mon travail».

C'est ce qu'il fit. Il ne se rendit chez sa famille que le dernier jour. Nous avions prévu de nous retrouver à l'aéroport où je lui souhaiterais un bon voyage.

A l'heure dite, j'arrivai à l'aéroport et l'aperçus de loin : il était accompagné de ses lointains parents : «Viens ! me dit-il, je vais te présenter !» Il était très heureux mais ce n'était pas mon cas ! Une de ses parentes n'était autre que la procureure générale sous les ordres de laquelle je travaillai dans les bureaux du tribunal !

Dès que j'en eus l'occasion, je pris à part mon ami et lui demandai : «Dis-moi la vérité ! Que lui as-tu raconté à mon sujet ?»

Naïvement, il m'expliqua qu'il avait eu une discussion animée avec elle. Elle prétendait que le judaïsme n'existait plus en Union Soviétique grâce à l'éducation «progressiste et rationnelle» dispensée par les écoles «modernes et éclairées de la patrie». Il avait rétorqué que ce n'était pas vrai puisqu'il se trouvait encore des jeunes gens pratiquants, d'ailleurs même dans sa propre ville, des jeunes qui étudiaient la Torah, qui respectaient le Chabbat et bien d'autres Mitsvot. Elle ne l'avait pas cru et il lui avait alors cité mon nom en exemple !

Pour moi, ce fut comme un coup de tonnerre ! Où pourrais-je me cacher ? La situation s'avérait très dangereuse. Il était clair que je devais dorénavant m'abstenir de toute prière ou réunion dans notre «synagogue» clandestine afin de ne pas livrer tous les fidèles aux agents du redoutable K.G.B., les services secrets toujours prompts à accuser les «contre-révolutionnaires» restés attachés à leurs traditions «obscurantistes». Je devais même avertir mes amis de ne pas me saluer en public afin de ne pas les mettre en danger.

De plus, même mes études – qui m'avaient demandé tant d'effort ! – étaient maintenant compromises par cet ami si naïf. Durant deux jours, je n'osais pas me présenter à mon travail :

comment pouvais-je me montrer à ma supérieure hiérarchique qui savait tout de moi et de mes activités religieuses ? De fait, c'était justement là toute sa mission : détecter les jeunes gens «en danger» et les ramener dans le droit chemin du patriotisme et du communisme ! Mais par ailleurs, j'étais bien obligé de retourner au travail. Je n'avais pas le choix et je décidai donc d'agir simplement, comme auparavant, comme si rien ne s'était passé.

A ma grande surprise, j'eus l'impression... qu'elle m'aidait ! Depuis ce jour, elle me laissa travailler à ma guise et m'aïda d'ailleurs dans le traitement des dossiers. Je n'eus plus aucun problème pour manquer le Chabbat et les fêtes : la procureure générale me protégeait !

Un jour, tout en faisant semblant de m'aider dans mon travail, elle me demanda à voix basse si je pouvais lui procurer... des Matsot pour Pessa'h !

- Bien sûr ! Combien de Matsot vous faut-il ?

- 50 kilos me suffiront, répondit-elle.

- 50 kilos ? Cela suffira pour tout un régime ! remarquai-je, étonné.

- Mais ce n'est pas que pour moi ! Tous les membres de ma famille sont des communistes haut-placés mais tiennent cependant à manger des Matsot à Pessa'h. Et aucun d'entre eux n'ose se renseigner à ce sujet ! Procurez-moi les Matsot et je les répartirai dans ma famille.

A cette époque, la cuisson des Matsot pour la communauté était confiée à un des 'Hassidim qui avait déjà purgé une longue peine de prison dans des camps en Sibérie. Reb Mottel Kosliner lui avait trouvé ce travail – bien entendu complètement illégal – afin que cet homme, seul et brisé, puisse subvenir à ses besoins.

Je me rendis donc chez ce 'Hassid et l'informai de cette importante commande. Bien entendu, il s'en réjouit car cela signifiait pour lui un bénéfice conséquent. Je lui donnai l'adresse où livrer ce lourd chargement mais je ne lui donnai pas le nom de la personne qui l'accueillerait.

Il s'activa pendant plusieurs jours pour parvenir à honorer la commande et, une nuit, il se rendit à l'adresse indiquée avec ses paquets soigneusement emballés. Il sonna et on lui ouvrit. Mais quand il vit qui lui ouvrait, il sentit ses jambes flageoler : ce n'était autre que la procureure générale qui l'avait fait condamner quelques années plus tôt pour ses activités religieuses «illégalles» !

Il ravala sa salive, murmura quelques mots d'excuse comme s'il s'était trompé d'adresse mais elle l'arrêta : «Dites-moi ! Qui recherchez-vous ?». Il s'empêtra dans ses excuses et bredouilla qu'on lui avait sans doute donné une mauvaise adresse mais elle insista : «Qui désirez-vous ? Je connais tous les habitants de l'immeuble !». Comme il ne répondait pas, elle lui demanda ce qu'il transportait dans ces gros paquets. Il fut alors obligé d'avouer que c'était des Matsot.

- Mais c'est ici ! Vous ne vous êtes pas trompé d'adresse ! Entrez !

Ce soir-là, Reb Mottel Kosliner qui était le responsable de la cuisson des Matsot vint me trouver, furieux : «Tu n'es pas fou ? Le 'Hassid a failli attraper une crise cardiaque en se trouvant face à face avec celle qui l'avait fait condamner quelques années plus tôt !»

Cette procureure générale a, depuis lors, quitté le pays et s'est installée en Israël où ses enfants fréquentent maintenant les institutions Loubavitch...

Reb Betsalel Schiff - Sipour Chel 'Hag  
traduit par Feiga Lubecki

## ETINCELLES DE MACHIA'H

### La grandeur et l'humilité

Les Sages du Talmud décrivent la venue de Machia'h (traité Sanhédrin 98a) de manière apparemment contradictoire. En effet, selon eux, il pourra venir "avec les nuages du ciel" ou, à l'inverse, "pauvre et montant un âne". Certes, cette double description est fondée sur deux passages différents des prophètes. Le premier est un verset de Daniel (7: 13) tandis que le second vient de Zacharie (9: 9). Cependant, la question est posée: comment le Machia'h apparaîtra-t-il?

En fait, ces deux idées ne sont pas forcément exclusives l'une de l'autre. Elles paraissent l'être car la première exprime la grandeur et la puissance tandis que la seconde représente l'humilité. Mais c'est justement cette double qualité qu'aura Machia'h: il incarnera une grandeur infinie dans l'effacement de soi et l'humilité.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch,  
Chabbat Parchat Kedochim 5744) H.N.

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce que la Matsa Chmourah ?

En hébreu, «Chmourah» signifie «gardée» et ce terme décrit parfaitement ce qu'est cette Matsa. La farine utilisée pour sa fabrication est gardée, protégée de tout contact avec de l'eau, depuis le moment de la moisson. En effet, si elle venait à être mouillée, elle pourrait lever et devenir impropre à la consommation pendant Pessa'h.

Ces Matsot sont rondes, pétries à la main et ressemblent à celles que les enfants d'Israël consommèrent lorsqu'ils quittèrent l'Egypte. Elles sont cuites en moins de 18 minutes sous stricte surveillance rabbinique, afin de s'assurer qu'elles ne puissent en aucune façon augmenter de volume et devenir levain pendant la fabrication. La Matsa Chmourah doit être utilisée pendant les deux nuits du Séder, c'est-à-dire lundi soir 2 avril 2007 et mardi soir 3 avril 2007, en particulier pour les trois Matsot posées sur le plateau. Certains ont la coutume d'en consommer pendant toute la fête.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé son ménage de Pessa'h pour acheter les Matsot ; il suffira de les stocker à l'abri de tout Hamets.

F. L.

## l'Âme des Lettres

l'art au service de la table *Spécial Pessah*  
*Alloy Saneah*

Cette ligne de vaisselle, décorée par l'artiste David Kessel, s'inspire de la Tradition Juive et des textes bibliques, symbolisée par les 22 lettres de l'alphabet hébraïque qui constituent les notes uniques de cette symphonie sacrée qui est la Bible.

24 assiettes polychromes en porcelaine  
• 12 grandes (26 cm)  
• 12 petites (21 cm)

# 299€

Une superbe Haggadah sera offerte avec chaque service  
Livraison gratuite Paris RP - Facilités de paiement

**Jacky - 01 44 52 12 39 - 06 61 46 49 11**

### "DES SEDARIM GRATUITS

15<sup>ème</sup> année **POUR TOUS** Plus de 100 invités chaque année !

Si vous êtes en difficulté pour passer les deux Sédarim, contactez-nous au **01 42 03 51 40 / 06 70 95 53 52**

**Inscriptions chez Ordicom**  
11, rue Jean Moignon - 75010 Paris

Prise en charge du **lundi 02/04 à 15h au jeudi 05/04**

**SOUTENEZ CETTE ACTION** en adressant vos dons à A.B.M  
M. HOURI : 3 ter rue de Cambrai  
Bât Q4 - 75019 Paris

FABRICANT VENTE DIRECTE

## LAMLITERIE

DÉPÔTARE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommier**  
**Banquettes - Clic-clac**  
**Lits Gigognes**  
**Lits électriques**

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés

Ouvert du Dim. au Vend.  
 Fermé le Samedi

**01 47 00 73 55**  
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris  
Métro: Voltaire ou Bastille  
[www.lamyliterie.fr](http://www.lamyliterie.fr)

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

### PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....  
demeurant.....  
Code postal : ..... Ville : .....

donne le plein pouvoir au Rabbin H. Pevzner pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:  
.....  
.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin H. Pevzner.

Date : ...../...../2007      Signature : .....

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris  
- Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le Mercredi 28 mars 2007. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au Dimanche 1<sup>er</sup> avril 2007 à 19 heures.  
- Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27  
- Sur Internet à l'adresse suivante : [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.  
N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

<b>C A L E N D R I E R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche du 'Hamets : Dimanche 1<sup>er</sup> avril à partir de 21h 09</li> <li>• Vente du 'Hamets : Avant le Dimanche 1<sup>er</sup> avril</li> <li>• Fin de consommation du 'Hamets : Lundi 2 avril avant 11h 30</li> <li>• Destruction du 'Hamets : Lundi 2 avril avant 12h 30</li> </ul>	<b>P E S S A H</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier Séder : Lundi 2 avril après 21h 11</li> <li>• Premier jour de Pessa'h: Mardi 3 avril</li> <li>• Second Séder : Mardi soir 3 avril</li> <li>• Second jour de Pessa'h: Mercredi 4 avril</li> <li>• Demi-Fêtes ('Hol Hamoed) : du jeudi 5 au dimanche 8 avril</li> <li>• 7<sup>ème</sup> jour de Pessa'h : Lundi 9 Avril</li> <li>• 8<sup>ème</sup> jour de Pessa'h : Mardi 10 Avril</li> </ul>	<b>5 7 6 7</b>

## CAMPAGNE DE PESSA'H 5767

**Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté**

**J'offre ..... repas de Séder**  
au prix de 10 € l'un  
par un chèque de ..... €  
libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch :  
**Campagne de Pessa'h**  
8, rue Lamartine - 75009 Paris

**Votre Boîte de Tsédaka est pleine !**

**Vous pouvez**

la rapporter au Beth Loubavitch:  
8, rue Lamartine - 75009 Paris (M<sup>o</sup> Cadet)

nous contacter par téléphone  
au 01 45 26 87 60

nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.